

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9880**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien confirmé mécanique automobile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motorcycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien confirmé mécanique automobile réalise des activités techniques relatives à la maintenance des véhicules, et tout particulièrement :

- la réparation et la réfection des moteurs thermiques, des organes de transmission (boîtes de vitesse, différentiels...),
- le diagnostic, la dépose-pose et le contrôle d'ensembles mécaniques,
- le contrôle et le réglage des trains roulants,
- la maintenance des cricuits de climatisation,
- la pose d'accessoires sur véhicules,
- les activités d'organisation, de gestion et de conseil auprès du client en relation avec ces activités techniques.

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de :

- effectuer le contrôle et la maintenance de tout système d'allumage et d'alimentation par injection indirecte et directe,
- effectuer le contrôle et la maintenance des systèmes d'injection diesel mécaniques,
- réaliser une intervention sur les différents systèmes de dépollution diesel,
- effectuer un diagnostic et une remise en état des organes mécaniques des moteurs thermiques,
- réaliser le diagnostic et la remise en état des organes de transmission (boîte de vitesses automatique, mécanique, différentiel...),
- réaliser la réfection d'un organe de direction,
- contrôler et remplacer un élément d'un système de freinage,
- contrôler et régler la géométrie des trains roulants,
- réaliser la maintenance d'un circuit frigorifique avec la station de climatisation,
- détecter une fuite de fluide sur circuit,
- assurer le traitement du circuit d'air,
- réaliser le montage d'accessoires ou d'équipements spéciaux sur véhicule,
- organiser un poste de travail en fonction de la nature de l'intervention à réaliser,
- formuler un conseil d'utilisation et d'entretien,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de véhicules légers (à titre d'exemples : concessions automobiles, réparateurs agréés...).

Technicien confirmé mécanique automobile

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

11604 : Mécanique automobile

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Les composants de certification reposent sur onze modules.

Les modalités de validation, spécifiques à chaque module, sont adaptées à la nature des compétences à valider.

Elles prennent appui, selon le cas, sur :

- un dossier de validation et un entretien avec narration d'activités,
- une mise en situation : le candidat doit répondre à une demande client relative à une intervention technique.

#### Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Jury tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Technicien confirmé mécanique automobile, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

Site ANFA : [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)  
Standard ANFA : 01 41 14 16 18  
Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

##### Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA)  
41-49 rue de la Garenne  
92313 SEVRES

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

Conformément à l'Accord paritaire du 20 janvier 2004, le CQP "Technicien confirmé mécanique automobile" a été créé en avril 2008.